Contrat de travail à durée déterminée

ENTRE:

E-WASTE, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, inscrite au R.C.S. de Paris sous le numéro 123 456 789, dont le siège social est situé 123 Rue de l'Exemple, 75001 Paris, représentée par Jean Dupont dûment habilité, (ci-après désigné l'« Employeur »)

D'UNE PART,

ET:

L'employé : Gaaloul Fedi (ci-après désigné le « Salarié »),

D'AUTRE PART,

(ci-après collectivement désignés les « Parties »),

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

Article 1: ENGAGEMENT ET DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu dans le cadre d'un contrat à durée déterminée [2025-01-28, 2025-02-01]

L'entreprise exerçant l'activité suivante :

Article 2: REMUNERATION

En contrepartie de son travail, le Salarié percevra une rémunération brute mensuelle de :

Article 3: LIEU ET HORAIRES DE TRAVAIL

Le Salarié exercera ses fonctions à l'adresse suivante :

Fait à Paris, le 2025-02-26

Signature de l'Employeur :

Signature du Salarié :